

**Séance  
extraordinaire  
2021-12-16ss2**

Sont présents à cette séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2021 à 20 h M<sup>me</sup> Jocelyne Caron, mairesse, les conseillers, MM. Pierre Martineau et Gaétan Bélanger, et les conseillères, M<sup>mes</sup> Évelyne Gallet et Chantal Côté. M<sup>me</sup> Sophie Boucher, greffière-trésorière est également présente.

Absences motivées : M<sup>me</sup> Pauline Joncas et M. Jonathan Daigle

Les membres du Conseil municipal ont reçu l'avis de convocation dans les délais et moyens autorisés pour la transmission de ce dernier. Cette séance a été convoquée par la greffière-trésorière afin que soit pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Vérification des présences
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Présentation et adoption des prévisions budgétaires de l'année 2022
5. Adoption du programme triennal d'immobilisations
6. Période de questions se rapportant aux prévisions budgétaires de l'année 2022
7. Mode de distribution d'un résumé des prévisions budgétaires
8. Levée de la séance

**1. Ouverture de la séance**

M<sup>me</sup> la mairesse, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

**2. Vérification des présences**

**Sont présents :** M<sup>me</sup> Jocelyne Caron, mairesse  
M. Pierre Martineau, siège # 1  
M. Gaétan Bélanger, siège # 4  
M<sup>me</sup> Évelyne Gallet, siège # 5  
M<sup>me</sup> Chantal Côté, siège # 6

**Absence motivée :** M. Jonathan Daigle, siège # 2  
M<sup>me</sup> Pauline Joncas, siège #3

**2021-12-01ss2**

**3. Adoption de l'ordre du jour**

Adoption ordre  
du jour

Il est proposé par la conseillère Evelyne Gallet, appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**2021-12-02-ss2**

**4. Présentation et adoption des prévisions budgétaires de l'année 2022**

Prévisions  
budgétaires  
année 2022

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 954 du Code municipal, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

## EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le Conseil soit autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année 2022 et à s'approprier les sommes nécessaires suivantes :

### DÉPENSES D'OPÉRATION

Conseil	102 435
Application de la loi	1 800
Gestion financière et administrative	394 217
Évaluation	98 954
Quote-part Édifice Amable-Bélanger	14 423
Police et transport scolaire	271 127
Protection contre l'incendie et sécurité civile	365 667
(quote-part incendie 328 433 \$ – 16 433 \$ (surplus accumulé années antérieures)=312 000 \$ (quote-part à payer en 2022)	
Voirie municipale	642 163
Enlèvement de la neige	510 000
Éclairage des rues	28 200
Transport adapté	16 267
Réseau de distribution d'eau potable et égout	162 300
Assainissement des eaux usées	84 800
Enlèvement des matières résiduelles	356 810
Protection de l'environnement	3 300
Quote-part boues de fosses septiques	105 980
Logements sociaux	7 400
Politique familiale et MADA	8 000
Urbanisme et zonage	121 650
Promotion et développement quote-part MRC	113 053
Promotion touristique (MRC, Cap-Saint-Ignace)	70 496
Centre culturel	206 190
Parcs et terrain de jeux	410 300
Exposition de foire (fresque)	9 000
Presbytère	26 712
Bibliothèque et joujouthèque	39 030
Culture et Patrimoine	27 785
Mon village en vari'été	3 000
Environnement et embellissement	13 250
Frais de financement et autres activités financières	227 035
Remboursement de la dette à long terme	273 856

**TOTAL DES DÉPENSES D'OPÉRATION 4 715 200**

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Centre culturel (cuisinière et réfrigérateur)	1 800
Machine crème glacée Parc municipal Optimiste (versement final)	4 500
Sonorisation	3 500
Ameublements extérieur et autre	10 000

**TOTAL ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT 19 800**

**TOTAL DES DÉPENSES 4 735 000**

## ARTICLE 2

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le Conseil prévoit les recettes suivantes :

### TAXES

Sur la valeur foncière générale	2 593 593
Spéciale règlement d'emprunt 2014-10 (réservoir)	54 982
Spéciale 2015-07 (station d'épuration)	45 548
Spéciale 2015-08 (camions incendie)	77 478
Spéciale 2016-08 (caserne)	44 089
Spéciale 2016-11 (mise aux normes)	36 898
Spéciale 2016-14 (réfection conduites Souvenir-Vincelotte)	97 775
Spéciale 2016-16 (parc industriel)	39 293
Spéciale 2019-06 (Souvenir phase 2)	14 241
Spéciale lumière	53 000
Spéciale eau potable	117 000
Compensation aqueduc	130 000
Compensation égout	55 000
Enlèvement des ordures	262 000
Assainissement des eaux usées	93 000
Gestion des boues de fosses septiques	105 980

### COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

Gouvernement du Québec	130 573
Gouvernement du Canada	1 500

### AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES

Administration générale	21 965
Transport	5 000
Hygiène du milieu	13 500
Aménagement et urbanisme	300
Centre culturel	69 000
Loisirs	147 500
Imposition de droits (licences, permis, carrières et sablières)	108 800
Amendes et pénalités	6 715
Intérêts	21 600
Autres revenus	40 700

### REVENUS DE TRANSFERT

Transferts et ententes partage et autres	347 970
--	---------

**TOTAL DES REVENUS 4 735 000**

2021-12-03-ss2

## 5. Adoption du programme triennal d'immobilisations

Programme triennal d'immobilisations

### ATTENDU QUE

le Conseil municipal a préparé un programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024;

### ATTENDU QUE

des développements domiciliaires sont prévus dans la zone blanche et dans les îlots déstructurés;

### ATTENDU QUE

des travaux de réfection de conduites sont prévus sur la rue du Coteau, le tout en lien avec des demandes de subventions effectuées dans le Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU);

**ATTENDU QUE** des travaux sont prévus au presbytère et à la grange à dîme pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, pour adapter la salle de bain, la réfection de la toiture, de la dalle de béton et autres;

**ATTENDU QUE** la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite est non conforme au Centre culturel et que son remplacement est prévu;

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace adopte ce programme triennal pour les années 2022, 2023 et 2024;

### **PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024**

- Développements résidentiels	4 000 000 \$
- Renouvellement de conduites rue du Coteau et partie de la rue des Ormes(subvention FIMEAU)*	2 500 000 \$
- Accès personnes mobilité réduite presbytère, Centre culturel et adaptation salle de bain presbytère*	100 000 \$
- Réfection du presbytère et de la grange à dîme*	420 000 \$

**TOTAL** **7 020 000**

\*L'accès élévateur aux personnes à mobilité réduite, les travaux d'adaptation de la salle de bain au presbytère et le remplacement de la rampe d'accès extérieure au Centre culturel sont subventionnés à 100 %. Au niveau de la réfection du presbytère et de la grange à dîme, une subvention de 250 000 \$ (60 % des coûts) est confirmée par le ministère de la Culture et des Communications.

Des demandes de subventions ont été déposées et acceptées dans le Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) à maximum 80 % de subvention (rues du Coteau et Ormes).

**Période de questions**

### **6. Période de questions écrites se rapportant aux prévisions budgétaires de l'année 2022**

M<sup>me</sup> la mairesse demande à M<sup>me</sup> Boucher si le Conseil a reçu des questions écrites ou verbales et cette dernière répond que non. Aucune question n'a été soulevée par les gens de la salle.

**2021-12-04-ss2**

### **7. Mode de distribution d'un résumé des prévisions budgétaires**

Mode de distribution d'un résumé des prévisions budgétaires

**ATTENDU QU'** en vertu de l'article 957 du Code municipal, un document explicatif concernant le budget 2022 doit être distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité;

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace publie dans le journal local *Le Vaillant* les prévisions budgétaires de l'année 2022.

**2021-12-05-ss2**

**8. Levée de la séance**

Levée de la  
séance

Il est proposé par la conseillère Evelyne Gallet, appuyé par la conseillère Chantal Côté, que la séance soit levée à 20 heures 18.

Sophie Boucher  
Greffière-trésorière

Jocelyne Caron  
Mairesse